



## DECLARATION PREALABLE

« Comité technique ministériel de la Police Nationale du  
07 décembre 2017 à 15h00 »

Monsieur le Président,  
Monsieur Le Directeur Général,  
Mesdames et Messieurs les Préfets,

Ce CTM sera le dernier de cette année et le moins que l'on puisse dire c'est que les signes adressés à l'ensemble des agents du Ministère de l'Intérieur n'encouragent pas à l'optimisme.

- La remise en place du jour de carence au 01 janvier 2018,
- le Gel du point d'indice,
- l'augmentation de la CSG avec une compensation aussi incertaine qu'aléatoire à moyen terme,
- une future réforme des retraites anxiogène,
- la remise en cause du calendrier PPCR signé par la majorité des organisations syndicales représentées autour de cette table dont on sait qu'il aura des effets négatifs sur l'ensemble des agents et ces applications spécifiques du protocole,
- l'augmentation des cotisations retraite.

Clairement en janvier 2018 le traitement des fonctionnaires vas baisser...Inadmissible !

La déliquescence dans laquelle vont se retrouver certains services risque d'être problématique mais j'y reviendrais dans quelques instants.

Aujourd'hui le moral est bien sombre et aucun signe n'annonce un avenir meilleur. 50 suicides au sein de la Police Nationale à la date d'aujourd'hui. Cette situation alarmante doit être prise en considération dans la gestion quotidienne de notre Ministère et les propositions, nos propositions entendues et prises en compte.

Que penser du programme action publique 2022 dont on sait qu'il va remettre en cause la conception française du service public.

Pour l'UNSA FASMI, la fonction publique est indispensable au fonctionnement des services publics, eux même garantie de l'équité dans la société française.

Je parlais il y a quelques instants de déliquescence, mesdames, messieurs, mais je rappellerais tout d'abord que l'ensemble des agents du Ministère de l'Intérieur sont engagés dans leurs missions et dans leurs métiers.

Mais la déception s'installe et rien n'est pire que laisser le moral des « troupes s'assombrir »

L'UNSA FASMI appelle votre attention sur un certain nombre de dysfonctionnements constatés dans les préfectures et sous-préfectures, et Directions Départementales Interministérielles

Avec la mise en œuvre de PPNG. Les causes de ces difficultés apparaissent diverses :

- mauvaise estimation de la charge de travail incombant aux centres d'expertise et de ressources titres CERT et formation insuffisante des collectivités locales pour la complétude des dossiers des titres d'identité, selon les critères nationaux,

- oublis significatifs et déjà relayés par les médias, dans le cadre du transfert généralisé des enregistrements dans le système d'immatriculation des véhicules (SIV) aux professionnels (voire à d'autres acteurs),

- volume très préoccupant de dossiers mal renseignés ou incomplets en ce qui concerne l'établissement des permis de conduire (près de 50 % des dossiers concernés dans certains cas, avec la difficulté de faire un retour « pédagogique »), manque de formation « métier » des agents en charge d'instruire les dossiers,

- blocage persistant de nombreux dossiers de permis de conduire en raison d'un problème informatique de synchronisation entre le site de l'ANTS et le fichier du permis de conduire empêchant les retours vers les usagers notamment les demandes de pièces complémentaires.

Avec PPNG, l'externalisation de certaines missions devait, malgré une suppression importante d'effectifs, permettre de renforcer les missions prioritaires restantes, ou nouvellement identifiées comme telles, et de remettre à un niveau d'efficacité satisfaisant certaines autres, parfois à la limite du dysfonctionnement, faute d'agents pour les remplir correctement. Très clairement, c'est loin d'être le cas.

L'armement des CERT, a souvent privé les préfectures les accueillant de toute marge de manœuvre pour réaffecter les effectifs libérés par les missions titres vers d'autres services et missions, largement sous-configurés en raison de l'importante hémorragie d'ETP que connaissent les services de l'État depuis une décennie. Dans certains cas et, malgré la possibilité d'utilisation d'une proportion de vacataires pour la mise en service de ces centres, l'armement avec un niveau suffisant d'effectifs conduit à accentuer encore la tension sur les autres missions.

Pour autant, ce dispositif est loin de produire les résultats attendus en matière de maintien d'un service public de qualité. Sans s'étendre sur les délais d'attente téléphonique pour joindre l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), certains CERT, CNI et passeport accumulent déjà des délais de traitement inquiétants après quelques mois de fonctionnement. Ainsi par exemple dans le Cher, après 8 mois de fonctionnement, le volume de dossiers à traiter avoisine 4 mois d'activité. Outre le stress induit par cette surcharge pour les agents, cette augmentation des délais de traitement risque de rendre obsolète certains documents fournis par les usagers ; avec le risque théorique d'un retour de dossiers complets mais inexploitable en raison de lenteurs administratives.

Alors que les sous-préfectures étaient pour une part importante moins ou peu impactés par PPNG dans leur fonctionnement (exception faites de celles qui conservaient une mission titres) ; l'information du public a nécessité l'installation de points d'accueils numériques. Alors que ce relais apparaissait pertinent pour accompagner les administrés dans le changement ; il est apparu qu'il générerait également de la frustration en l'absence de possibilité d'intervention sur la chaîne de production. Ceci découle de la disparition déjà parfois ancienne de la compétence « titre » dans ces structures.

Une partie des usagers se tourne désormais vers les DDI qui gèrent dans 50% des départements le guichet unique « permis de conduire ». Dans les autres départements, les DDI se sont vues confier des missions d'information du public et résiduelles alors que les bureaux éducation routière étaient insuffisamment préparés et dimensionnés. Devant le mur qui entoure l'ANTS et les CERT, ces directions se retrouvent bien souvent en première ligne pour faire face au mécontentement des usagers et des professionnels du permis de conduire. L'ANTS, elle-même, renvoie fréquemment les usagers vers les bureaux éducation routière (BER) des DDI dont les cadres et personnels administratifs sont à bout de souffle : les BER et en particulier les Délégués au Permis de Conduire et à la Sécurité Routière (DPCSR) sont devenus les supplétifs de l'ANTS, ce qui ne peut pas durer.

Ces situations nous apparaissent découler d'une volonté de faire significativement porter la réduction des déficits publics sur les effectifs, sans en avoir mesuré les conséquences ; tant en matière de service rendu aux usagers que de sécurisation des procédures.

En effet, il est d'une faible efficacité de produire des titres intégrant un haut niveau de sécurité si la chaîne d'établissement est d'un fonctionnement incertain. Cette externalisation ne doit se concevoir qu'adosser à un contrôle fort, sous peine de jeter le doute sur la qualité des titres produits et d'entacher l'image de la France à l'extérieur. Et une telle situation aurait des conséquences difficilement mesurables dans la mesure où elle touchera tant l'identité des personnes - à une époque de tension internationale extrême et de globalisation des actes terroristes - que les droits à conduire ou les véhicules, et par là même la sécurité routière, qui demeure un volet prioritaire de l'action publique.

Pour toutes ces raisons, l'UNSA FASMI vous demande, Monsieur le Président :

- D'une part, maintenir ou rétablir des effectifs suffisants dans les préfectures pour assurer la transition, de procéder dans l'urgence aux correctifs nécessaires des applications et que les CERT, éventuellement redimensionnés, prennent leur rythme de croisière afin que l'État continue d'assurer un service de qualité aux administrés.
- D'autre part d'user de toute votre force de persuasion au sein du gouvernement pour obtenir un moratoire sur les réductions d'effectifs demandées à l'administration territoriale du ministère de l'intérieur ; à la fois pour stabiliser et pour mettre en œuvre les mesures impératives et urgentes de contrôle de l'établissement des titres.

Je vous remercie de bien vouloir annexer cette déclaration au compte rendu de ce CTM.

Les représentants UNSA FASMI